

# 1914-1918. RÉFLEXIONS SUR LA PERTE DE 1.140.000 ÉQUIDÉS PAR LES ARMÉES FRANÇAISES.

*FIRST WORLD WAR. ABOUT THE LOSS OF 1.140.000 EQUIDS  
BY FRENCH ARMIES.*

*Par Claude MILHAUD<sup>1</sup>  
(Communication présentée le 5 juin 2014)*

## RÉSUMÉ

Pendant la première guerre mondiale l'armée française incorpora 1.880.000 chevaux et mulets et en perdit 1.140.000. Les causes immédiates de ces pertes sont succinctement rappelées : pathologie contagieuse, interne et externe du cheval de guerre. La recherche de causes plus profondes conduit à s'interroger sur le respect des règles fondamentales de l'hippologie ou de la bien-traitance des animaux ainsi que sur la qualité des soins vétérinaires. Chevaux intrinsèquement inaptes ou peu aptes au service de guerre, alimentation et protection contre les intempéries insuffisantes, abus d'emploi ou évacuations tardives aggravent l'état de santé des animaux et compromettent l'action des 2.794 vétérinaires présents dans les armées françaises. Dirigé par le service des remontes le soutien vétérinaire se révèle défaillant pendant une grande partie de la guerre. Il est amélioré en 1917, pour n'être optimisé qu'en novembre 1918. Le concept de guerre courte, l'intérêt tardif du commandement pour le potentiel équin des armées, et la tenue à l'écart de la hiérarchie technique vétérinaire sont proposés comme causes fondamentales à cette hécatombe.

**Mots-Clés :** Première guerre mondiale, 14-18, chevaux, mulets, pathologie équine, vétérinaire.

## SUMMARY

*During the First World War the French army drafted 1,880,000 horses and mules, and lost 1,140,000 of them. Direct causes are succinctly recalled: contagious, internal and external diseases of war-horses. The use of horses unfit or little fit for war service, insufficient feeding, neglected protection against bad weather, misuse or delayed withdrawals aggravated the equids' health status and jeopardized the action of the 2,794 veterinarians present in the French armies. The veterinary support, headed by remounting service, failed during a large part of the war, and was only improved in 1917, to be finally optimized in November 1918. We suggest that the short war concept, the late implication of the military command in the equids' care, and the technical veterinary hierarchy kept out of the way, are the basic causes of this hecatomb.*

**Key-Words:** First World War, 14-18, horses, mules, equine diseases, Veterinarians.

### Abréviations utilisées dans les références :

<b>cdt</b> : commandant	<b>EMGA</b> : État Major Général de l'Armée (ministère, variante transitoire de EMA)
<b>DA</b> : Direction de l'Arrière	<b>gal</b> : général
<b>DCM</b> : Dépôts de Chevaux Malades ou blessés	<b>gal CC</b> : Général Commandant en Chef
<b>DES</b> : Direction des Étapes et Services (par armée)	<b>GQG</b> : Grand Quartier Général
<b>Dirartillerie</b> : Direction de l'Artillerie (ministère)	<b>GQG B1</b> : 1 <sup>o</sup> bureau du GQG
<b>Dircav</b> : Direction de la Cavalerie (ministère)	<b>SV</b> : Service Vétérinaire
<b>EM</b> : État-Major	<b>SHD</b> : Service Historique de la Défense (référence archives).
<b>EMA B1</b> : État-Major de l'Armée 1 <sup>o</sup> Bureau (ministère)	

(1) Claude Milhaud - Vétérinaire Général Inspecteur (2S) - 18 avenue Jean Jaurès - 92140 Clamart.  
Courriel : cmlilhaud@orange.fr

## INTRODUCTION

Les statistiques officielles et les rares publications ou ouvrages spécialisés l'assurent, l'Armée française a perdu au cours de la première guerre mondiale 1. 140. 000 chevaux et mulets, soit 60% des effectifs équinés qu'elle a incorporés (1). L'importance de ces chiffres étonne. Cent ans après, un bilan aussi sévère constitue pour le vétérinaire une énigme technique. Même si 36 % de ces pertes sont dues à la réforme d'animaux devenus inaptes au service de guerre, il n'en demeure pas moins que l'élévation du taux annuel de mortalité des effectifs équinés, de l'ordre de 2 % en temps de paix, à 18,5%, en moyenne, pendant les quatre années de guerre, reste à expliquer.

Les causes immédiates de ces pertes sont connues et chiffrées. Elles incluent les maladies infectieuses, la pathologie classique des équinés et les aléas d'une guerre (1) (**tableaux 1, 2 3**).

	Gale	Gourme	Morve	Lymph. épiz.	Autres	Totaux
Morbidité	460.000	374.000	58.000	48.000	67.000	1.007.000
Mortalité	50.000	28.000	21.000	18.000	27.000	144.000
% Mortalité	10,80%	7,40%	36,40%	37,50%	40%	14,20%

**Tableau 1 :** Pathologie contagieuse. Nombres de chevaux et mulets atteints, morts ou abattus, dans l'ensemble des armées françaises entre 1914 et 1918.

	Pathologie Digestive	Surmenage	Autres	Totaux
Morbidité	642.000	476.000	423.000	1.541.000
Mortalité	95.000	103.000	79.000	280.000
% Mortalité	14,70%	21,6%	19%	18%

**Tableau 2 :** Pathologie interne. Nombres de chevaux et mulets atteints, morts ou abattus, dans l'ensemble des armées françaises entre 1914 et 1918.

	Atteintes par projectiles	Blessures de harnachement	Pathologie de la boue	Autres	Totaux
Morbidité	270.000	455.000	376.000	2.820.000	3.921.000
Mortalité	112.000	3.200	6.900	22.000	145.000
% Mortalité	41%	0,7 %	1,80%	6,40%	3,70%

**Tableau 3 :** Pathologie externe, dont pathologie de la motricité. Nombres de chevaux et mulets atteints, morts ou abattus, dans l'ensemble des armées françaises entre 1914 et 1918.

En revanche, l'importance quantitative et la gravité des atteintes pathologiques sont surprenantes. Elles méritent que leurs causes soient approfondies. L'existence de facteurs susceptibles de favoriser la dégradation de la santé des équinés ou d'aggraver leurs maladies doit être examinée soigneusement. Dans le cas d'animaux soumis à un travail intensif, ces facteurs sont à rechercher à propos de la qualité intrinsèque des animaux

concernés, de leur adaptation aux tâches imposées, de la façon dont ils sont entretenus, des conditions de leur utilisation et de la qualité des soins vétérinaires qui leur sont dispensés. La revue de ces différents paramètres devrait permettre d'expliquer techniquement la démesure des pertes subies par les effectifs équinés et d'évaluer la responsabilité du soutien vétérinaire dans cette véritable hécatombe.

Or, en France, le rôle et le sort des équinés dans cette guerre sont d'une façon générale ignorés, à l'exception de rares publications et ouvrages spécialisés (2) (3) (4) (5). Les ouvrages généralistes, considérés comme références, ne consacrent aux chevaux et mulets que quelques lignes, au mieux, un court paragraphe (6) (7) (8) (9) (10). Seuls des témoignages de combattants sensibles au sort des animaux s'attardent plus longuement sur celui des équinés. Ils expriment généralement des sentiments d'horreur, à la vue des cadavres de chevaux, ou de compassion devant

leurs tristes apparences, leurs blessures ou encore le caractère excessif des tâches qui leur sont imposées (11) (12) (13) (14) (15). Les sources disponibles se révélant limitées et souvent superficielles, la recherche des causes profondes de la mort de 758.750 chevaux et mulets a été conduite essentiellement à travers l'examen des archives, pour la période 1914-1918, de la Direction de la Cavalerie, du Grand Quartier Général (GQG, direction de l'arrière) et de l'État Major de l'Armée (EMA, bureau organisation mobilisation) conservées par le Service Historique de la Défense. Les témoignages techniques et humains des vétérinaires ont été recueillis dans la presse vétérinaire des années de guerre et de l'immédiat après-guerre : Bulletin de la Société Centrale de Médecine Vétérinaire, Recueil de Médecine vétérinaire, Revue Générale de Médecine Vétérinaire.

## DE L'APTITUDE DES CHEVAUX AU SERVICE DE GUERRE

« Parce que les chevaux de la cavalerie métropolitaine étaient inaptes à faire campagne la cavalerie fut alors renvoyée sur les arrières, le front se stabilisa, les armées allaient s'enterrer et la guerre durer quatre ans » (16).

Ce jugement quelque peu sommaire comporte cependant un bon part de vérité. Si l'épuisement de la cavalerie ne permet pas en septembre 1914 l'exploitation de la victoire de la Marne, il ne constitue pas la seule cause, et de loin, à l'enfouissement des belligérants. Mais, il est tout aussi certain que l'armée française s'est engagée dans la guerre avec des chevaux insuffisamment aptes au service de guerre. Le caractère massif et rapide de la mobilisation a contribué à cet état de fait, certes, mais en partie seulement. Le mal était plus profond.

### Une politique d'élevage inadaptée

Les leçons de la guerre de Crimée qui avaient mis en évidence les qualités militaires du cheval barbe et celles des batailles de 1870 : Reichshoffen et Spickeren, perdues par la relative lenteur de la cavalerie lourde, dotée de « *chevaux de charrettes* », n'ont pas été retenues. Les quatre acteurs du marché du cheval : le ministère de l'Agriculture avec l'administration des haras, le ministère de la Guerre avec le service des remontes, les éleveurs et les marchands de chevaux, vont œuvrer pour la défense de leurs intérêts respectifs. Sans entente, ni réelle coordination, les besoins réels de l'Armée ne sont pas assurés. Aidés par leurs hommes politiques, les éleveurs du Limousin s'opposent ainsi à la remonte de la cavalerie légère avec des chevaux de race barbe et les éleveurs normands obtiendront la suspension du règlement de cavalerie de 1880 qui prévoyait la suppression des cuirassiers (17). Dans les deux décennies qui précèdent la guerre le marché du cheval de troupe est dominé par les chevaux anglo-normands dits « à deux fins », théoriquement aptes à la traction et au galop, présentés comme capables, selon leur taille, d'assurer des besoins allant de la cavalerie légère à ceux de l'artillerie de campagne. Les « *trotteurs* » anglo-normands prennent alors le pas, lors des achats militaires, sur les « *galopeurs* » anglo-arabes de la région Centre et du Sud-Ouest (18). Pour assurer au mieux la spécificité de chacun des besoins, le classement des chevaux selon leur modèle devient un souci majeur pour les différentes commissions de remonte qui en arrivent à négliger la recherche des trois qualités fondamentales du cheval de guerre : la robustesse, la sobriété et l'endurance. Les mois d'août et septembre qui voient fondre la cavalerie française sont particulièrement démonstratifs sur ce point. Malgré l'importance et l'orientation sélective des achats à l'étranger, la suite de la guerre est notamment marquée par l'insuffisance des ressources en chevaux aptes à la traction de l'artillerie.

### Une mobilisation massive, trop hâtive et parfois incompétente

Pour faire face au potentiel humain de l'ennemi, l'élargissement des obligations militaires à 28 années et la prolongation du service militaire actif à trois ans, en août 1913 (19), permettent de mobiliser en 17 jours des effectifs humains très importants de l'ordre de 3 millions 600.000 hommes dont 1 million 700.000 dans la zone des armées (20). Si le chemin de fer autorise le rassemblement de tels effectifs et leur transport rapide vers les zones de déploiement, seuls les chevaux et mulets ont la capacité d'assurer dans la zone des combats les transports de vivres, matériels et munitions ainsi que la traction des canons de l'artillerie. La mobilisation d'autant d'hommes suppose, simultanément, celle d'effectifs équins équivalents, de l'ordre de 500.000 animaux, d'origines diverses et dont l'aptitude immédiate au service de guerre ne peut être qu'inégale. Ces volumineux effectifs équins sont puisés dans les ressources de l'agriculture et dans celles des transports commerciaux et industriels dont les animaux sont loin de présenter toutes les qualités nécessaires aux chevaux de la cavalerie ou de l'artillerie.

Dès la mobilisation décrétée, les commissions de réquisition se mettent en place. Leur rôle consiste à vérifier les aptitudes et le classement de chevaux et mulets recensés et classés dans les années antérieures, de les affecter et de les diriger vers les régiments selon un état des besoins préétabli. Elles se déterminent rapidement - peut être trop rapidement - à la cadence souhaitée de 150 animaux sélectionnés chaque jour. Ainsi, à la fin de la mobilisation 489.743 chevaux et 22.486 mulets ont été incorporés et ont rejoint, soit leurs unités dans les zones de déploiement, soit, à l'arrière, les dépôts de ces unités (21). Cette mise en place, réussie du point de vue des planificateurs, constitue cependant une source immédiate de pertes.

Une première cause à ces pertes tient à l'incompétence de nombreuses commissions de réquisition, incapables de rectifier les erreurs introduites, en amont, par la mauvaise tenue des registres de recensement des mairies sur lesquels elles sont censées se fonder. En effet, ces registres rapportent souvent de façon erronée les classements attribués antérieurement par les commissions de recensement chargées de l'examen annuel des équidés de chaque commune. Il s'ensuit que les dépôts sont rapidement encombrés de chevaux inaptes : porteurs de vices rédhibitoires, trop jeunes ou hors d'âge, ou tout simplement gravides dans le cas des juments qui représentent 50 % des effectifs (22).

« *Il existe dans les dépôts de chevaux malades un certain nombre d'animaux qu'il est impossible de classer dans une catégorie dont l'armée peut avoir besoin. Ces animaux proviennent des erreurs commises au début et en cours de la campagne par certaines commissions de réquisitions* » (23).

« *Étant données les conditions dans lesquelles les commissions de réquisition de chevaux ont dû opérer les premiers jours de mobilisation, quelques unes d'entre elles ont été amenées à accepter parfois des chevaux présentant certaines tares que le rapide examen effectué n'a pas permis de révéler ou encore des animaux ne présentant pas complètement les qualités de résistance permettant au département de la guerre de les utiliser utilement* » (24).

Ces témoignages de l'incompétence de certaines commissions de réquisitions posent le problème particulier du rôle du vétérinaire dans ces commissions. Généralement réserviste ou territorial, encore peu familiarisé avec le milieu militaire, il n'a guère la possibilité de dépasser le rôle consultatif auquel il est réglementairement relégué. Cette position subalterne s'inscrit dans la conception que se font les cavaliers du rôle et de la compétence des vétérinaires au début du XX<sup>e</sup> siècle. Ainsi, avant la guerre, la direction de la cavalerie estime qu'un vétérinaire peut être aisément remplacé dans les commissions de recensement par :

« *un officier des troupes montées qui peut opérer le classement tout seul avec autant de compétence et de facilité qu'un vétérinaire ; les connaissances d'un homme de cheval et d'un militaire au courant des besoins de chaque arme sont beaucoup plus nécessaires que la science d'un technicien* » (25).

Quitte à reconnaître, à la suite des erreurs observées à la mobilisation :

« *En outre il est indispensable que toute commission dispose d'un vétérinaire et la question se poserait peut-être même de savoir s'il ne conviendrait pas de lui donner voix délibérative* » (26).

Pour conclure, en 1919, qu'à ce propos :

« *la compétence spéciale des vétérinaires a été négligée* » (27).

Lorsque les chevaux sont débarqués dans les zones de déploiement, une proportion notable d'entre eux, incorporée dans la hâte des réquisitions et par certaines commissions incompetentes, se révèle inapte et doit être immédiatement réformée. Les autres, c'est-à-dire la plupart, sont dans un état peu compatible avec une utilisation opérationnelle. Particulièrement sensibles, les chevaux supportent difficilement les changements d'environnement, en particulier ceux issus d'exploitations agricoles. Réquisitionnés, ils se trouvent désorientés, environnés de congénères qu'ils découvrent dans des locaux inconnus. Leur régime alimentaire est bouleversé. Les hommes qui s'occupent d'eux leur sont étrangers et n'ont pas encore gagné leur confiance. Néanmoins deux à trois jours plus tard ils sont embarqués pour un transport en chemin de fer sans aucune habitude préalable aux manœuvres d'embarquement et de débarquement, ni préparation à la promiscuité et au confort plutôt rudimentaire des wagons de huit chevaux (28). Il est évident que le stress subi, associé au manque d'entraînement, ne les prédispose pas à la dure campagne qui va suivre. Numériquement la mobilisation des effectifs équinés est un succès. On ne peut en dire autant de la qualité des animaux accumulés dans les dépôts ou livrés aux unités en phase de déploiement. Leur qualité globalement très moyenne et l'insuffisance de leur préparation constituent deux des causes significatives de la perte de 128.000 chevaux, d'août à novembre 1914 (29).

Le choix d'une mise en action la plus rapide possible des effectifs équinés n'a pas tenu compte des leçons des exercices de mobilisation de 1892 (30) et de 1895 (31) qui avaient mis en évidence de nombreuses erreurs dans la vérification des aptitudes et du classement des animaux réquisitionnés et qui avaient souligné la nécessité de respecter une phase minimum de mise en condition des chevaux et mulets, évaluée à une dizaine de jours, (32).

### La fourniture de chevaux inaptes aux unités

Au-delà de la phase de mobilisation, l'une des causes significatives de l'importance des pertes équinés et de la surcharge des structures de soins, réside dans la fourniture, aux unités du front de chevaux, soit insuffisamment préparés, soit malades. Théoriquement, en dehors de la phase de mobilisation, les jeunes chevaux achetés ou réquisitionnés doivent être mis en condition dans les dépôts de l'Intérieur pendant une période minimum de quatre mois et dans le cas de ceux achetés à l'étranger pendant une période de deux mois (33). Cette règle est soumise à la fluctuation des besoins. Ainsi en 1916, un rapport du

Contrôle de l'Armée signale l'envoi vers la zone des armées de chevaux importés, après seulement un mois de mise en condition (34). En janvier 1918, à la tentation de limiter à trois mois la préparation des jeunes chevaux l'EMA répond :

« *En Mars, Avril et Mai 1916, pendant les opérations de Verdun, les pertes en chevaux ayant dû être comblées d'urgence, on a dû envoyer aux armées des chevaux n'ayant qu'1 mois ½ à 2 mois de présence aux dépôts ; le résultat a été très mauvais : la mortalité et la morbidité des chevaux ainsi envoyés ont été très grandes* » (35).

Trois mois plus tard sous la pression de l'offensive allemande les chevaux réquisitionnés parviennent aux unités engagées pratiquement sans mise en condition préalable :

« *Il est indispensable, dans les circonstances présentes que tous les animaux réquisitionnés soient immédiatement aptes à entrer en service. Des recommandations spéciales et pressantes seront faites sur ce point aux commissions* » (36).

Malgré un rappel sur la nécessité d'accorder, notamment aux jeunes chevaux, une période d'aguerrissement minimum (37), l'état des chevaux nouvellement arrivés dans les unités est tel qu'il provoque aussi bien les réactions des commandants d'unités que celles de parlementaires en mission :

« *La plupart des chevaux reçus en renfort par les régiments sont de valeur médiocre ; beaucoup arrivent très bas d'état à peine capables de supporter les fatigues de quelques jours de route ; la valeur moyenne générale des escadrons s'en trouve diminuée* » (38).

« *On envoie dans les établissements de l'avant de très grandes quantités de chevaux provenant des réquisitions sans être acclimatés ; ces pauvres animaux tassés comme des harengs sous des abris de fortune, le plus souvent dehors, s'alimentent mal, dépérissent à vue d'œil* » (39).

Concernant beaucoup plus les exécutants, vétérinaires compris, la livraison aux unités du front de chevaux malades ou dangereux est peu fréquente mais relativement constante pendant toute la guerre. Elle provoque régulièrement des réclamations qui donnent lieu à des enquêtes des autorités régionales. Ces démarches sont rarement suivies d'effets. En effet, les commandants des dépôts expéditeurs couvrent leur personnel et n'hésitent pas à invoquer les conséquences de sévères conditions de transport. Il est vrai que voyager quatre jours par train, avec deux jours de fourrage, et terminer par une étape de 40 kilomètres à pied, nuit quelque peu à la santé des animaux et révèle souvent des pathologies jusque là discrètes ou inapparentes (40). En revanche, lorsque le dépôt de remonte mobile du 31<sup>e</sup> corps d'armée reçoit 42 chevaux parmi lesquels se trouvent un cas de javart, quatorze boiteux, un cas d'ostéo-arthrite chronique des deux jarrets et que, par ailleurs, les pieds de tout le lot n'ont pas été parés depuis au moins deux mois, le stress du transport ne peut être invoqué (41). Réagissant à la réception de 435 chevaux, dont 192 sont à évacuer immédiatement l'état major du groupe d'armées Maistre exprime clairement les conséquences de ce type de manquement :

« Des lots aussi défectueux donnent lieu à des évacuations dès l'arrivée des convois, réduisent les ressources disponibles, engorgent inutilement les HVA, et entraînent des transports ultérieurs inutiles » (42).

La réduction des ressources disponibles, rapportée ici, est à l'origine des évacuations tardives de chevaux malades ou surmenés. Le report de la mise en jeu de soins adaptés compromet, à l'évidence, l'efficacité des traitements et assombrit le devenir des animaux.

Manquant du fond nécessaire de robustesse et d'endurance, souvent livrés aux unités combattantes sans une réelle mise en condition préalable, que ce soit à la mobilisation ou par la suite, la masse des chevaux affronte avec un handicap certain les dures conditions d'un conflit particulièrement violent.

## DE L'ENTRETIEN DES CHEVAUX ET MULETS

### Une alimentation insuffisante

Les études conduites à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avaient permis de définir, et d'officialiser un système de rationnement fondé sur la mise à disposition des chevaux et mulets, proportionnellement à leurs poids, d'un aliment énergétique : l'avoine, et de deux aliments dits de lest : le foin et la paille. Les quantités respectives attribuées aux différentes catégories d'équidés militaires :

« ...représentent le minimum de ce qu'il faut donner aux chevaux pour les entretenir en bon état et éviter de les user prématurément » (43).

Ce commentaire officiel qui accompagne, en 1894, la mise en place du nouveau rationnement, constitue un avertissement qui sera perdu de vue par les planificateurs militaires, vingt ans plus tard. Au début de la guerre la ration moyenne autorisée est donc celle du règlement de 1894. Elle est théoriquement constituée de 5,5 kg d'avoine, de 3,5 kg de foin et de 2 kg de paille, par équidé et par jour. Elle va se révéler intrinsèquement insuffisante, particulièrement dans les phases actives du conflit : guerre de mouvement, grandes batailles de 1915 et 1916, offensives et contre-offensives de 1918.

Cette lacune fondamentale sera aggravée par une hypothèse erronée. Il était considéré qu'en cas de guerre le ravitaillement des équidés, assuré par la logistique de chaque armée, jouerait un rôle secondaire en regard des approvisionnements locaux.

« En principe la cavalerie doit à peu près exclusivement vivre sur le pays, se ravitailler sur place. Il appartient aux commandants d'armées de fixer la zone d'alimentation de chaque corps d'armée et, si le pays est peu riche en ressources, de puiser dans les convois alimentés par les approvisionnements de réserve » (44).

Ce choix délibéré est mis en défaut par la stabilisation du front à partir du mois de novembre 1914. Les quelques 700.000 équidés répartis sur les 750 kilomètres de front consomment en quelques semaines les ressources locales en foin et paille puis en quelques mois celles de la zone des armées. Dès le 30 novembre 1914, la ration moyenne de foin, fixée à 3,5 kg

par jour, est réduite à 2,5 kg, (15), puis à 2 kg en août 1916(46) et à 1 kg au printemps de 1917(47). La proportion insuffisante de foin dans la ration, même si elle est partiellement compensée par l'adjonction d'une quantité limitée de son, contribue non seulement à la dégradation de l'état général des animaux mais aussi au taux élevé de coliques, souvent mortelles, observé pendant toute la guerre. Les chevaux de trait lourd, habitués en milieu rural à consommer quotidiennement des rations de foin de l'ordre de 10 kg, en souffrent particulièrement, victimes de la mise en œuvre approximative du concept de ration moyenne. Ce principe de calcul facilite, à l'évidence, les prévisions d'achats, de transport ou de distribution des denrées. Cependant les aléas opérationnels et le manque de rigueur des personnels aboutissent souvent à de grandes inégalités dans le traitement des différentes catégories d'équidés. Consciente de ce problème et du manque de vigilance de la hiérarchie à propos de l'alimentation des chevaux et mulets, la direction de la cavalerie attire l'attention du commandement en 1915 :

« On peut poser en principe que les chevaux aux armées doivent être bien nourris ; c'est-à-dire que tout cheval doit recevoir la ration qui lui convient, en poids et en volume. Dans la pratique ce principe n'est pas appliqué dans les armées » (48).

À l'option malheureuse de « vivre sur le pays » est venu s'ajouter le choix risqué, mais difficilement évitable, de l'avoine comme base énergétique de la ration. En effet, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle la France est incapable d'assurer ses besoins civils et militaires en avoine. Elle doit compléter la production nationale par des importations, principalement à partir de la Russie et de la Suède (49). Coupée de ses sources habituelles par le conflit, la France se tourne vers les États-Unis. Jusqu'en février 1917, le complément nécessaire est assuré par ce pays. Malheureusement, au moment où deux mauvaises récoltes successives impliqueraient d'augmenter les importations des États-Unis, Guillaume II autorise la guerre sous marine à outrance. Avant que la lutte anti-sous marine trouve toute son efficacité, le tonnage des flottes commerciales s'effondre (50). La priorité est donnée aux matières et matériels stratégiques ainsi qu'aux céréales destinées à la consommation humaine. Les importations d'avoine cessent. Le commandant en chef des armées du Nord et du Nord Est s'en trouve particulièrement alarmé :

« Je me permets d'attirer votre attention avant tout sur les conséquences que peut avoir la réduction des livraisons d'avoine et de foin. De tous côtés il m'est signalé que les chevaux insuffisamment nourris ne peuvent supporter le travail auquel ils sont soumis et que les pertes en chevaux augmentent de ce fait dans de notables proportions. Cette situation peut devenir critique au cours des prochaines opérations. Aux pertes qui résulteront de l'épuisement, qui s'accroîtront à ce moment où les chevaux doivent fournir des efforts intensifs, viendront en effet s'ajouter les pertes par le feu » (51).

Sans solution de rechange les effectifs équinés de l'armée française doivent être réduits de 100.000 animaux dans les délais les plus brefs. Ils le sont en moins de trois mois (52). Malgré ce

relatif étalement, l'opération est conduite avec précipitation, sans beaucoup de discernement. Dans le meilleur des cas les chevaux et mulets éliminés sont réformés et récupérés pour une utilisation agricole.

Cette déflation des effectifs équins, de l'ordre de 10 %, se révèle rapidement insuffisante. La ration d'avoine est à nouveau réduite sous la pression du ministère du ravitaillement préoccupé de la pénurie en céréales panifiables. Elle se limite, à partir de 1917, à 5 kg en moyenne dans la zone des armées et à 4,2 kg à l'Intérieur (53). Le recours aux aliments de substitution est vivement encouragé bien que totalement improvisé (54). Il s'agit le plus souvent de sous produits industriels utilisés dans l'alimentation du bétail (mélasses, tourteaux..), de productions locales ou régionales de faible capacité (pulpes de betteraves, topinambours, carottes..), d'aliments de récupération, à la limite du risque sanitaire (eaux grasses, rebuts de pain de guerre...), ou encore de substances habituellement non consommées par les équidés (sang, viande de cheval, contenus de rumens, algues..). Cette orientation se révèle peu fructueuse. Les quantités disponibles ne permettent que des approvisionnements partiels, au coup par coup, peu compatibles avec les effectifs entretenus.

Au début de 1918 la situation des stocks d'avoine est telle qu'il est proposé d'alléger la part du cheptel équin civil en fournissant, aux armées américaines en phase de préparation, les chevaux et mulets qui leur sont nécessaires, sous réserve qu'elles en importent la nourriture des États-Unis (55). Cette proposition d'apparence habile est acceptée par le général Pershing. Elle prévoit de « gagner » entre 100 et 150.000 rations quotidiennes d'avoine. Dès sa mise en application elle se révèle plus contraignante que prévue. Dans l'incapacité d'acheter suffisamment de chevaux pour pouvoir, simultanément, combler les pertes françaises dues aux offensives allemandes et équiper les armées américaines, le gouvernement doit recourir aux réquisitions entre la mi-juin et la mi-août 1918 (56). Au cours de l'été la pénurie de fourrage persiste. Les chevaux et mulets terminent la guerre en très mauvais état. Le 15 octobre, à un mois de l'armistice, la direction de l'arrière fait part de son inquiétude:

« ...Dans ces conditions l'état des chevaux est en général très bas, et un déchet très important préjudiciable à la bonne marche des opérations est à prévoir à bref délai. .... Il est par suite de toute nécessité que les efforts les plus sérieux soient faits immédiatement en vue de doubler et même de tripler l'importance des expéditions journalières de foin sur les armées ; les transports de foin doivent recevoir le même ordre d'urgence que les transports de vivres pour la troupe ; cette solution, seule, évitera la ruine définitive de nos attelages » (57).

Cette dernière phrase concrétise, au niveau du GQG, ce que la plupart des témoins de la guerre rapporteront plus tard :

« Un peu plus loin en remarquant du mouvement sous les arbres, je vois des voitures et des chevaux, dont quelques uns abrités par de la tôle ondulée, et beaucoup à la corde. Ce sont de pauvres bêtes sque-

lettiques avec de vastes plaies sous les flancs. Elles se rendent service en se grattant mutuellement ou en se frottant aux troncs d'arbres qui restent debout. La plupart étaient abattus et leur écorce mangée par les chevaux » (58).

Tout au long du conflit les chevaux et les mulets ont souffert d'une insuffisance de nourriture qui s'est particulièrement aggravée à partir de 1917. Cet état de fait, associé aux autres facteurs agressifs, est à l'origine de l'importance de troubles pathologiques comme le surmenage, la misère physiologique, ou la gale, et d'une façon plus générale de l'aggravation de toute affection atteignant les animaux. L'incapacité de l'ensemble des autorités concernées à fournir aux équins mobilisés l'alimentation qui leur était nécessaire repose sur un ensemble d'erreurs et d'imprévus. Une ration initiale reconnue comme juste suffisante, le principe de « vivre sur le pays » corollaire de l'hypothèse d'une guerre courte, et le risque accepté de choisir comme aliment énergétique une céréale dépendante des importations, ont largement participé à l'état final des équidés de l'armée française. Des circonstances échappant à la volonté des responsables y ont aussi contribué : la perte d'un cinquième des terres de grandes cultures occupées par l'ennemi, la guerre sous marine et les mauvaises récoltes. Ces dernières eurent pour origine des conditions climatiques particulièrement défavorables, le manque d'engrais et la raréfaction de la main d'œuvre agricole.

### La protection contre les intempéries négligée

Le concept de guerre courte dispense, entre 1900 et 1914, l'EMA et le comité technique de la cavalerie de toute réflexion sur la manière, en campagne, de protéger les chevaux et les mulets des intempéries. Selon les lieux et les circonstances, sont prévus : soit des bivouacs à la corde, soit des cantonnements. Le principe d'écuries démontables, à l'image des modèles de l'armée britannique n'apparaît en quantité significative qu'au cours de l'été 1917, sous la forme d'une commande de 4.000 baraquements espérés pour l'hiver 1917-1918(59). En fait, jusqu'à la fin de la guerre les unités en stationnement continuent à improviser des abris de fortune à l'aide de matériaux le plus souvent de récupération (60). Elles préfèrent cette solution à celle des cantonnements de faible capacité répartis dans plusieurs locaux agricoles, facteur de dispersion dans les soins aux animaux (distribution du fourrage, abreuvoir, surveillance vétérinaire) et source de possibles contaminations, en particulier par la gale. Moins risqués sur le plan épidémiologique, les bivouacs ne sont tolérables que pendant de courtes périodes et pour les unités en déplacement. Ils se révèlent très contraignants tant par les conséquences de l'exposition aux intempéries que par la promiscuité entre les animaux à l'origine de multiples coups de pieds, fractures et prises de longe. De plus, la distribution de la nourriture plus ou moins bâclée, jetée souvent à même le sol, fait le lit des syndromes coliques. Il est à remarquer qu'un matériel caractéristique de la vie en campagne tel que les musettes-mangeoires, indispensables à une distribution correcte de l'avoine au bivouac, n'a été prévu ni en quantité, ni en qualité suffisante. Toute la guerre, cet accessoire indis-

pensable fait l'objet de remarques aussi bien de la part des unités que de l'inspecteur des dépôts de remonte ou que du vétérinaire inspecteur (61). Liée à la stagnation du front, la concentration des unités entraîne un manque d'eau sur l'ensemble du front. Ce qui contraint le génie et le service de l'eau à creuser des puits, installer des pompes et à construire des abreuvoirs à proximité des cantonnements.

Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, la guerre de position a maintenu les chevaux et les mulets dans un état d'inconfort quasi permanent en grande partie responsable, avec la faim, du mauvais état des effectifs équins et de leur sensibilité accrue aux maladies, en particulier à la fin de la guerre. Les solutions palliatives telles que les écuries démontables ou encore l'assainissement des cantonnements par le génie n'ont jamais été prioritaires et n'ont concerné qu'un faible nombre d'unités.

## DE L'UTILISATION DES CHEVAUX ET MULETS

### Une situation peu favorable

Au-delà des 104.734 pertes par surmenage clairement distinguées et comptabilisées par les statistiques officielles (62) les abus d'emploi, bien que plus difficiles à cerner, contribuent significativement à l'aggravation des états pathologiques et entraînent de nombreux cas d'usure, le plus souvent irréversibles(63). Deux facteurs sont à l'origine des abus d'emploi. Les inévitables impératifs opérationnels et l'absence quasi totale de réserves susceptibles de remplacer immédiatement les animaux fatigués (64). Tout au long de la guerre, les demandes de remplacement de chevaux ne sont honorées que tardivement et, dans le meilleur des cas, qu'après un délai d'environ une semaine. À ce grave défaut d'organisation, s'ajoute, même dans la cavalerie, une insuffisance répandue de réelle considération pour les chevaux. Caricature d'une indifférence certaine, un rédacteur anonyme de la direction de l'arrière n'hésite pas à écrire dans un document officiel « le matériel chevaux » (65). Il est vrai que la notion d'animal sensible ne sera consacrée que soixante plus tard... Toutes les armes et services sont plus ou moins coupables d'abus dans l'emploi de leurs effectifs équins. Cependant, l'intense engagement opérationnel de la cavalerie au début et à la fin de la guerre ou celui de l'artillerie lors des grandes batailles multiplient les occasions d'abus et les rendent plus évidentes.

### Abus d'emploi dans la cavalerie

Encadrée par des chefs inexpérimentés, soumis eux-mêmes aux exigences du commandant en chef, la cavalerie ne ménage pas ses chevaux lors des opérations défensives d'août et septembre 1914 :

« Et les chefs peu habitués à la campagne n'ont pas ménagé les chevaux. Ils les ont montés sans arrêt et les selles leur ont mis le dos en sang. Joffre pouvait tempêter, il n'avait aucune idée des conditions d'emploi de la cavalerie en campagne et, sans le savoir, il l'a sacrifiée » (66).

Les chevaux de cavalerie, pratiquement inemployés sur le théâtre d'opérations de France, entre 1915 et 1918, participent à nouveau aux combats à partir du printemps 1918. Bien qu'ils aient été ménagés et entretenus le mieux possible pendant les trois années d'immobilisation du front ils ne peuvent suivre le rythme des opérations de l'été :

« Le nombre de chevaux indisponibles pour blessures ou fatigue générale a atteint un chiffre particulièrement élevé au cours des dernières opérations ; ces indisponibilités ont sans doute pour origine principale les efforts souvent considérables que le commandement a été obligé d'imposer à la cavalerie ; elles résultent aussi pour une part de causes diverses (alimentation, marches, paquetage...) » (67).

### Abus d'emploi dans l'artillerie

Contrairement à la cavalerie, l'artillerie intervient pendant toute la guerre. Cependant, les grandes batailles sont marquées par une utilisation pour le moins intensive des attelages. Faute de renforts équins suffisants, l'artillerie de campagne abuse alors de la possibilité de tracter ses canons de 75 mm avec quatre chevaux au lieu de six. Elle maintient ainsi ses batteries opérationnelles mais épuise irrémédiablement les chevaux qui lui restent.

« La misère physiologique causée par le surmenage imposé aux attelages travaillant dans les boues gluantes de Champagne par la mauvaise saison a également amené dans les dépôts un chiffre considérable d'animaux épuisés dont le rétablissement reste problématique et dont un certain nombre sont morts peu après leur arrivée » (68).

À l'issue des batailles de 1916 le GQG adresse ses conclusions à l'EMA :

« La grande majorité des chevaux qui meurent périclitent d'épuisement. Les animaux sont employés jusqu'à la limite de leurs forces, les demandes de renforts transmises à l'Intérieur ne peuvent être satisfaites au jour le jour et les dépôts des armées sont insuffisants pour pourvoir à tous les besoins » (69).

À la veille de l'offensive du Chemin des Dames, dans une lettre secrète, le général commandant la V<sup>e</sup> armée fait part de son souci quant au potentiel équin de son armée :

« Les chevaux sont astreints à un travail considérable qu'il est impossible de réduire ; ils peinent énormément en raison de l'état des terrains ; ils sont insuffisamment nourris ; ils subissent des pertes par le bombardement. D'autre part les envois de chevaux par les DCM ou l'Intérieur sont presque nuls. Il en résulte que les chevaux sont utilisés jusqu'à usure complète. J'appelle respectueusement votre attention d'une façon toute particulière sur cette situation, et je vous rends compte que s'il n'y est pas porté remède rapidement, et dans la plus large mesure possible, elle amènera dans un délai rapproché la ruine absolue des animaux de l'Armée et donnera les mécomptes les plus graves au cours de l'opération projeté » (70).

À l'automne 1918, le général De Castelneau expriment des préoccupations identiques :

« Les chevaux des divisions en secteur ne se refont pas ; ils sont obligés de faire le travail des animaux manquants et sont utilisés jusqu'à

*l'épuisement total, dans l'impossibilité où se trouvent les unités de les évacuer à temps sur un HVA, sous peine de rendre le service inexécutable... Il est certain que cette situation ne saurait se prolonger sans aboutir à une crise grave» (71).*

### Des évacuations trop tardives

Autre forme d'utilisation abusive des équidés, commune à toutes les armes et services : les évacuations tardives. Dès la fin du mois d'octobre 1914, aussi bien les commandants d'unité que les vétérinaires constatent que les évacuations tardives se traduisent par une proportion de pertes considérable :

*« On pourrait récupérer de nombreux chevaux s'ils étaient mis au repos et soignés à temps » (72).*

*« Il est à souhaiter que les chevaux fatigués ou blessés soient envoyés le plus rapidement possible dans les dépôts ; de ce fait les pourcentages des réformes et des pertes diminueraient très sensiblement et les indisponibilités seraient moins longues. Pour le cheval de cavalerie surtout, qui se retrouve si difficilement, cette façon de faire aurait une importance considérable. » (73).*

Malgré l'apport des achats à l'étranger, l'état d'usure des effectifs équins amène la direction de l'arrière à faire appel, entre juillet 1915 et 1916, à la vigilance des commandants d'armées sur le problème des évacuations tardives :

*« Ces constatations semblent démontrer aussi bien l'oubli complet des instructions prescrivant d'envoyer à temps les animaux à traiter sur les DCM qu'un manque absolu de soins aux chevaux » (74).*

Très rares sont les formations qui, à l'image de la II<sup>e</sup> armée, apportent une attention suffisante à ce que :

*« Tous les efforts soient portés sur la conservation des chevaux existants... Il est veillé avec une particulière attention à l'exécution des ordres donnés en matière d'évacuation. Les chevaux doivent être évacués même s'ils ne peuvent être remplacés avant que leur état soit devenu tel que la récupération en devienne très longue ou impossible » (75).*

Aussi, la direction de l'arrière en vient à menacer de recourir à des sanctions :

*« La plupart des corps attendent beaucoup trop longtemps pour se défaire de leurs chevaux malades. Si les nombreux rappels déjà envoyés à ce sujet ne suffisent pas il sera nécessaire d'en arriver aux sanctions » (76).*

Cette menace est mise à exécution au moins une fois. Le commandant d'un convoi auxiliaire est sanctionné pour avoir fait évacuer 47 chevaux dont seuls six ont été jugés récupérables à leur arrivée dans l'hôpital vétérinaire d'armée concerné (77). La multiplication des pertes de chevaux par surmenage pendant l'offensive de septembre 1918 provoque une vive mise en garde de la direction de l'arrière, alarmée par la situation des effectifs équins :

*« Il importe d'envisager tous les moyens d'obtenir que les évacuations se fassent à temps ; quelques besoins immédiats dussent-ils être négligés momentanément » (78).*

La gravité de la situation est telle que la direction de l'arrière propose d'affecter dans chaque groupe d'armées un officier chargé :

*« de renseigner les commandants de groupe d'armées sur l'état du matériel chevaux dans les unités. Il serait ainsi possible de remédier à la tendance des commandants d'unité de n'évacuer que trop tardivement les chevaux, à un moment où leur remise en état est irrémédiablement compromise » (65).*

Le 25 octobre 1918, à moins de deux semaines de l'armistice l'inspecteur des dépôts de remonte et des hôpitaux vétérinaires constate que 40.000 chevaux et mulets manquent aux armées du théâtre d'opération de France et que :

*«... fatalement les évacuations se font de plus en plus tard, l'état des chevaux évacués est déplorable ; le nombre de morts ou sacrifiés à l'arrivée augmente dans des proportions considérables » (79).*

Si l'état d'esprit du commandement et des hommes, engagés dans une guerre extrêmement meurtrière, n'est pas favorable à une prise en considération suffisante de l'état des chevaux et mulets, l'origine des abus d'utilisation et des évacuations tardives, source de pertes importantes, réside en premier lieu dans la défaillance du service des remontes incapable d'assurer, en temps et heures, le ravitaillement des unités combattantes en chevaux, même après sa réorganisation en 1917. Quelle que soit la compétence ou la détermination des vétérinaires il leur est impossible de rétablir, dans les délais impartis, des chevaux qui leur parviennent dans un état d'épuisement quasi irréversible.

## DE LA QUALITÉ DES SOINS DISPENSÉS AUX CHEVAUX ET MULETS

### Les vétérinaires : de compétence reconnue mais en nombre insuffisant

À l'exception d'une très courte période entre 1961 et 1967, l'armée française n'a jamais disposé d'un service vétérinaire autonome, entièrement responsable de son organisation et de ses moyens. Pendant la première guerre mondiale il revient au service des remontes, de la direction de la cavalerie, d'organiser les soins aux équidés et de gérer les vétérinaires. Ces derniers, au nombre de 2.794 (2.248 mobilisés et 546 officiers d'active), servent, pour environ 2.000 d'entre eux, sur le théâtre d'opérations de France (80). Hors de ce théâtre d'opérations, 620 sont affectés à l'Intérieur, essentiellement dans les dépôts régimentaires, et 180 ont rejoint, soit les unités engagées sur les théâtres d'opérations des Balkans ou du Maroc, soit les services de l'élevage des colonies françaises (81). Parmi les 2.248 mobilisés, 1.265 bénéficient du statut d'officier et 983 de celui de vétérinaire auxiliaire (grade et solde d'adjudant) avant d'intégrer progressivement et à titre provisoire les rangs des officiers (80).

Sur le front de France, les soins aux équidés représentent l'essentiel de leur activité. Une faible proportion, environ un sur dix, se consacre à la surveillance sanitaire des parcs à bestiaux et des centres d'abattage installés dans la zone des armées. Responsables des soins aux équidés, la compétence de la très grande majorité d'entre eux, aussi bien d'active que mobilisés, est reconnue. Tous pratiquent ou ont pratiqué régulièrement la pathologie des équidés. Les enseignements qu'ils ont reçus pendant quatre ans dans les Écoles Nationales Vétérinaires et lors d'une année supplémentaire à l'École d'application de Saumur pour les militaires d'active, sont considérés parmi les meilleurs en Europe.

Si la compétence ne leur fait pas défaut la qualité des soins aux équidés malades ou blessés souffre, en partie, de leur nombre insuffisant, malgré une mobilisation massive. Sur 3.894 inscrits à l'agenda professionnel, 2.248 ont été mobilisés (82). Avant même l'engagement des hostilités, l'accroissement du nombre de régiments - dû à la loi du 7 août 1913 portant la durée du service militaire à 3 ans - fait apparaître un déficit important en vétérinaires. Dans les tableaux d'effectifs théoriques manquent 58 vétérinaires d'active et 414 de réserve (83). Dès le début de la guerre, l'insuffisance des effectifs vétérinaires apparaît notamment lors de la création des dépôts de chevaux malades ou blessés dont la dotation en vétérinaires n'était pas prévue (84). Les vétérinaires nécessaires sont alors puisés dans les régiments de cavalerie dont le service n'est plus assuré, comme dans les brigades d'infanterie, que par un seul vétérinaire (85) (86). D'autres mesures illustrent le manque de vétérinaires. Les étudiants vétérinaires titulaires de leur deuxième année d'étude validée sont récupérés et nommés brigadiers infirmiers (87). Ils font fonction d'aide vétérinaire. Le service à l'Intérieur n'est assuré que par des vétérinaires inaptes au service armé ou âgés de plus de 49 ans (88). Enfin, l'armistice signé, la démobilisation des effectifs équins se révélant plus lente que prévue, les étudiants vétérinaires sont maintenus sous les drapeaux. Contrairement aux étudiants en médecine, ils ne peuvent reprendre leurs études à la rentrée d'octobre 1919 (89).

### **Les services vétérinaires d'unité, conçus pour une guerre de mouvement, sont sous utilisés**

À la déclaration de guerre, les missions et les moyens des vétérinaires sont réglementairement fixés dans l'instruction : « *Service vétérinaire de l'Armée en campagne* » datée du 27 décembre 1911 (90). À l'image des infirmeries vétérinaires régimentaires du temps de paix, un service vétérinaire est attribué, dans la zone des armées, aux formations dotées d'un nombre significatif de chevaux ou de mulets. Trois vétérinaires, puis rapidement un seul, placés sous l'autorité du chef de corps et accompagnés d'une petite équipe de maréchaux ferrants, constituent théoriquement un service vétérinaire régimentaire (91). Le règlement prévoit que, parallèlement à la hiérarchie militaire, l'activité technique des vétérinaires d'unité soit encadrée par une hiérarchie spécifique située au niveau de chacune des armées, et de chacun des corps d'armée (92). Cet enca-

drement technique vétérinaire est rapidement cantonné à la fonction de conseiller par le commandement. Ce dernier redoute des interférences entre la hiérarchie vétérinaire et la hiérarchie régimentaire. De ce fait, jusqu'à la fin de 1917 les services vétérinaires d'unité connaissent un certain et regrettable isolement technique.

Alors qu'en 1904 la conception initiale d'un équipement vétérinaire, individuel et mobile, prévoit une cantine et une sacoche pour chaque vétérinaire (93) la dotation globale des régiments se révèle, à partir de 1911, pour le moins parcimonieuse avec deux cantines et deux saches pour les trois vétérinaires d'un régiment de cavalerie. Dans la sacoche fixée à sa selle, le vétérinaire, qui en est doté, trouve le matériel de pansement, les médicaments et une trousse de chirurgie correspondant aux urgences de un à deux jours d'étape ou de combat. Au bivouac, il la reconstitue en puisant dans l'une des deux cantines d'ambulance vétérinaire embarquées dans les voitures du train de combat régimentaire (94). Enfin, lorsque les circonstances se révèlent favorables il est prévu qu'il se ravitaillera en médicaments et matériels auprès de la voiture de pharmacie vétérinaire incluse dans le convoi d'état major de son corps d'armée (95). Dans le concept de guerre courte et mobile, les stocks de cette voiture sont reconstitués par des réquisitions ou achats locaux. À la fin de 1914, du fait de la stagnation du front, les ressources locales sont épuisées. Un ravitaillement spécifique à partir de l'Intérieur doit être envisagé. Mis en place au cours de l'été 1915, il est assuré par les stations magasins pour les médicaments et par la Pharmacie Centrale du Service de Santé pour le matériel chirurgical (96).

Par ailleurs, les médicaments et le matériel de campagne apparaissent comme très orientés. À l'exception de la teinture d'opium et du salol, les quatorze médicaments et désinfectants, qui garnissent les compartiments des cantines d'ambulance vétérinaire sont tous dévolus au traitement des plaies externes ou des troubles de la locomotion. La trousse chirurgicale ne comprend que cinq instruments de petite chirurgie, une flamme à saignée, cinq instruments pour le traitement des pieds des chevaux, et une sonde en plomb (97). Cependant, au cours de la guerre leur capacité thérapeutique est quelque peu étendue, notamment au traitement initial de la gale. En fait, dans l'esprit des rédacteurs de l'instruction de 1911, seules les blessures mineures doivent être traitées par les services vétérinaires d'unité. Il est prévu que les animaux malades ou incapables de suivre les déplacements de leurs régiments soient, selon la gravité de leur état, laissés aux bons soins des maires des villages traversés ou conduits aux « *points de rassemblement* » désignés par le commandement avant évacuation vers les dépôts de chevaux malades, ou, tout simplement, abattus.

La réorganisation des soins vétérinaires à la fin de 1917 et au début de 1918, permet à l'encadrement technique de se rapprocher des services vétérinaires d'unité et d'en optimiser le fonctionnement en particulier en répartissant leurs activités par secteurs géographiques, au profit de plusieurs unités (98).

### 1914-1917. Les dépôts de chevaux malades ou blessés : des hôpitaux vétérinaires improvisés

En plus du service vétérinaire propre à chaque unité, le règlement du service vétérinaire de l'armée en campagne inclut un service vétérinaire dans chaque dépôt de chevaux malades ou blessés (DCM). Propre à l'état de guerre, cette structure de soins est prévue comme devant être localisée et organisée en fonction des circonstances (99).

Cette relative souplesse s'accommode mal des difficultés des deux premiers mois du conflit. La guerre de mouvement est le théâtre d'une improvisation totale en la matière. Dans le meilleur des cas, les chevaux malades ou blessés sont rassemblés dans les dépôts mobiles de remontes chargés du ravitaillement des unités engagées en chevaux et mulets. Consciente de cette confusion et du très grand nombre d'animaux à hospitaliser la direction de la cavalerie propose au GQG, le 2 octobre 1914, une organisation fondée sur la création de DCM d'armée situés en arrière du front, dans la zone des étapes. Ces structures doivent être capables d'hospitaliser 3.000 animaux pour un traitement d'une durée maximum de huit semaines (100). Faute de vétérinaires et de matériel, les DCM d'armée ne s'installent, que progressivement et ne sont opérationnels qu'à partir du début du mois de novembre (101). Pendant plus de trois mois les chevaux et les mulets n'ont pas été soignés de façon suivie.

À partir de la mi-novembre, la stabilité du front permet de réorganiser les DCM créés spontanément. La structure type des DCM d'armée est reprise pour tous les DCM quelle que soit leur taille. Sous le commandement et l'administration d'officiers de cavalerie ils comptent, des vétérinaires, dans la proportion théorique d'un pour 300 animaux hospitalisés, des maréchaux ferrants (un pour 200 animaux) et du personnel d'exécution (un homme pour 4 animaux) (102). Le premier décembre l'ensemble des armées du front de France dispose de 36 DCM capables d'accueillir 25.000 animaux. L'importance de ce réseau conduit le GQG à créer la fonction d'inspecteur des DCM confiée à un colonel de cavalerie (103) et la fonction de commandant des DCM assurée par des officiers supérieurs de cavalerie, au sein de chacune des armées (104).

Les DCM disposent exceptionnellement de locaux militaires adaptés tels que des quartiers de cavalerie ou d'artillerie libérés par la mobilisation. La très grande majorité d'entre eux est installée en milieu rural, chacun dans une dizaine de locaux loués ou réquisitionnés, dispersés sur plusieurs kilomètres de rayon et sommairement aménagés. Il s'ensuit, pour les vétérinaires, une grande perte de temps en déplacements et une surveillance moindre des animaux et des soins routiniers. À ces problèmes structurels s'ajoutent des moyens matériels insuffisants, comme l'extrême rareté des véhicules d'évacuation hippo ou automobile. Ainsi, les chevaux et les mulets malades ou blessés intègrent les DCM après avoir parcouru, à pied et parfois montés, des distances souvent supérieures à 20 kilomètres. Ce qui n'améliore pas leur état, ni ne facilite le travail des vétérinaires. Ces der-

niers doivent s'accommoder, par ailleurs, du chevauchement, des responsabilités techniques et des responsabilités administratives, notamment à propos des décisions techniques de réforme, d'abattage ou de classement par catégorie d'emploi, pour lesquelles leur rôle est limité à celui de proposant.

Les grandes batailles de 1916 : Verdun et la Somme ainsi que l'extension de la gale entraînent un accroissement de la charge de travail des DCM alors que la qualité de leurs personnels se dégrade. Dès février, les effectifs hospitalisés dépassent 40.000 animaux pour l'ensemble des armées du front de France (105). La recherche systématique d'hommes aptes au service armé entraîne le vieillissement du personnel des DCM. Ces derniers ne disposent plus que d'hommes issus de la réserve de l'armée territoriale - les plus vieux des territoriaux, âgés de 45 à 48 ans - ou classés service auxiliaire, non qualifiés et peu aptes physiquement à l'entretien des chevaux, notamment à la monte des chevaux convalescents (106).

Les enquêtes parlementaires provoquées par la situation des effectifs équins à l'issue de la bataille de la Somme sont à l'origine de réflexions et discussions qui aboutissent en 1917 à la réorganisation du service des remontes et du soutien vétérinaire, dont la transformation des DCM en hôpitaux vétérinaires (107) (108).

### 1917-1918. Les hôpitaux vétérinaires : vers un véritable service vétérinaire

La refonte du ravitaillement des unités en chevaux et mulets est conduite entre janvier et août 1917. Visant une simplification et une accélération des procédures, elle aboutit à doter chacun des quatre groupes d'armées d'une dizaine de groupes mobiles de remonte répartis dans la zone de l'avant et à mettre à la disposition de chaque armée un dépôt de remonte important - équivalent à 2% de l'effectif équin de l'armée considérée - localisé dans la zone des étapes (109). Le manque de chevaux disponibles à l'Intérieur, compromet d'emblée l'efficacité de cette réorganisation. En conséquence, les armées souffrent jusqu'à l'armistice du manque de réserves équines.

En ce qui concerne les soins vétérinaires, le commandant en chef des armées du front de France confie au vétérinaire inspecteur - écarté jusque là de la zone des armées - une mission d'étude sur les soins vétérinaires dans les armées en campagne (110). En conclusion à cette mission, conduite en décembre 1916, le vétérinaire inspecteur propose une série de mesures portant, entre autres, sur l'organisation du triage et des évacuations, sur un raccourcissement de la durée des soins et sur la spécialisation des DCM. Parallèlement à cette étude et dans le but de réduire le nombre de chevaux hospitalisés dans la zone des armées, le GQG demande à la direction de la cavalerie la création, dans les régions militaires de l'Intérieur, de structures consacrées aux soins de longues durées. En réponse, la direction de la cavalerie déploie en province dix-sept hôpitaux vétérinaires d'une capacité totale de 26.000 animaux. Ces unités de soins malgré leur nouvelle appellation ne recouvrent qu'une organisation identique à celle des DCM de la zone des armées (111).

Les discussions prolongeant le rapport du vétérinaire inspecteur aboutissent à une nouvelle répartition des moyens vétérinaires, officialisée dans l'instruction du 26 novembre 1917 sur « *Le ravitaillement en chevaux et la réorganisation du service vétérinaire aux armées* » (112). Cette nouvelle organisation est fondée, dans la zone de l'avant, sur les services vétérinaires d'unité et sur des sections vétérinaires d'évacuation. Dans la zone des étapes elle repose sur des ambulances vétérinaires d'évacuation et sur des hôpitaux vétérinaires aux armées (HVA). Ces hôpitaux vétérinaires reprennent les missions et l'organisation des DCM. Dans le souci de maintenir les soins vétérinaires sous la responsabilité du service des remontes les attributions de l'inspecteur des remontes pour la zone des armées sont étendues aux hôpitaux vétérinaires et les commandants des DCM de chaque armée, sont rebaptisés commandants des hôpitaux vétérinaires (113).

Au début de 1918, une nouvelle instruction sur « *L'évacuation, la répartition et le traitement des animaux malades provenant des armées* » datée du 28 janvier 1918 reprend et développe les dispositions de l'Instruction du 26 novembre 1917 (114). Dans la zone de l'avant les infirmeries vétérinaires régimentaires limitent leurs interventions aux animaux capables de suivre une colonne en déplacement et dont la durée des soins ne dépasse pas 15 jours. Annexées chacune à un groupe mobile de remonte, les sections vétérinaires d'évacuation trient les animaux en provenance des unités, les soignent si nécessaire et assurent leur transfert vers les ambulances vétérinaires d'évacuation. Les ambulances vétérinaires d'évacuation, associées chacune à un dépôt de remonte d'armée, reçoivent des animaux transmis soit par les infirmeries régimentaires, soit par les sections vétérinaires d'évacuation. Elles en assurent un triage définitif et coordonnent leurs transferts, en particulier par voie ferrée, vers les hôpitaux vétérinaires. Ces derniers hospitalisent chevaux et mulets en provenance de la zone de l'avant pour une durée maximum fixée à 45 jours. Ce délai est déterminé par le coût des soins et par les capacités d'hospitalisation. Les animaux dont la qualité justifie économiquement des soins de plus longue durée - maximum de trois mois - sont évacués vers les hôpitaux vétérinaires de l'Intérieur. Plus que jamais la médecine vétérinaire doit être économe et réaliste. Elle doit notamment proposer :

« *d'abattre, réformer ou évacuer, sans délais susceptibles d'entraîner la consommation inutile de rations, les animaux atteints d'affections incurables ou justifiées de traitements de longue durée* » (114).

Progressivement mis en place, les HVA comptent, en mai 1918, 35 formations, dont une en Italie, et disposent d'une capacité de 31.420 hospitalisés (115). Si les sections vétérinaires d'évacuation se cantonnent, lors de la reprise de la guerre de mouvements, à leur mission de soins immédiats et de triage, les ambulances vétérinaires d'évacuation jouent quelque fois le rôle d'HVA avancés, compte tenu, des difficultés d'évacuation par voie ferrée liées à la mobilité de la ligne de front (116).

Les efforts de la direction de la cavalerie et du vétérinaire inspecteur pour élargir le périmètre d'autonomie des vétérinaires aboutissent tardivement à la mise en cohérence de l'organisa-

tion des soins vétérinaires. L'instruction provisoire sur « *Le fonctionnement du service vétérinaire de l'armée en campagne* » est approuvée le 3 novembre par le GQG. Précédant d'une semaine l'armistice elle optimise, enfin, l'action des vétérinaires affectés aux armées en campagne. Si leur situation globale demeure la même, c'est-à-dire si leurs activités sont toujours placées « *sous l'autorité du commandement* », ils trouvent dans ce texte les moyens d'une cohérence d'action et d'une relative autonomie de fonctionnement. La hiérarchie fonctionnelle, progressivement mise en place au cours de la guerre, est entérinée. À l'exception du GQG, un vétérinaire officier supérieur est attaché à chaque niveau d'état major (groupe d'armées, armée, corps d'armée, division). Ce texte lui offre des moyens et des consignes précises de gestion du soutien vétérinaire à son niveau de responsabilité. En particulier, il lui est demandé de suivre de très près la gestion des personnels vétérinaires et la santé des animaux par des inspections récurrentes ainsi que par une circulation rapide et directe de l'information technique (117). Sans que cela soit dit ou écrit, un service vétérinaire fonctionnel existe *de facto*, mais bien trop tard pour modifier en quoi que ce soit le triste bilan équin des cinquante deux mois de guerre.

#### **Problème des relations entre les vétérinaires et l'encadrement militaro-administratif des DCM et hôpitaux vétérinaires**

Après un siècle et demi de présence dans l'armée les vétérinaires ont acquis, non sans difficultés, le statut d'officier mais ont surtout gagné la confiance des colonels commandants les régiments de cavalerie et d'artillerie. À la veille de la guerre, ils disposent d'une grande part d'autonomie dans leurs services vétérinaires régimentaires (118). Cependant, lors de la rédaction de l'instruction du 27 décembre 1911, leur capacité à diriger les futurs dépôts de chevaux malades ou blessés n'a pas été reconnue. Le commandement et l'administration de chaque DCM, puis un peu plus tard des hôpitaux vétérinaires, sont donc confiés à des officiers de cavalerie. À l'évidence, ces officiers, de réserve pour la plupart, ne sont pas choisis parmi les plus compétents et les plus aptes à faire campagne. D'intérêt limité pour le commandement, les DCM accueillent, souvent en surnombre, des officiers peu occupés qui vont être tentés, sans en avoir la compétence, de s'immiscer dans le domaine technique du vétérinaire. Ceci n'est qu'un aspect d'une règle quasi générale. Quelle que soit l'époque, la situation et le type de fonctions techniques, le chevauchement de responsabilités techniques, militaires et administratives se révèle une source permanente de conflits. Dans le cas présent, tout en reconnaissant l'existence de ce type de conflits, la direction de l'arrière en minimise la portée auprès du ministre (État Major de l'Armée):

« *Ces frottements ne datent pas de la guerre. Le Commandement a toujours cherché à les aplanir de son mieux. ... En ce qui concerne le service des dépôts de chevaux, si parfois, tel technicien a placé son amour propre au dessus de l'intérêt général au point d'en ressentir malaise et découragement, il faut rendre justice à la grande majorité des vétérinaires qui sert avec zèle, intelligence, bonne*

humeur et reconnaître que jusqu'ici aucun Commandant d'armée n'a signalé au Général en Chef les inconvénients d'un dualisme capable d'entraver le bon fonctionnement du Service » (119).

Et pourtant, les observateurs neutres que sont à priori les commissions parlementaires émettent, en 1916 et 1917, des remarques convergentes :

« La présence de commandants et de lieutenants de cavalerie à la tête des dépôts de chevaux malades n'est pas indispensable concurremment avec celle du directeur technique vétérinaire et de ses aides » (120).

« Le vétérinaire major chef de service a toutes les qualités, toute autorité, toutes les aptitudes, à diriger son hôpital. Il suffirait de lui adjoindre comme dans le service de santé un officier gestionnaire à un ou deux galons... Elle supprimerait les tiraillements et parfois les conflits qui peuvent se produire entre le personnel militaire et le service technique... Le plus souvent la faute en revient à l'organisation défectueuse qu'il faut réformer en supprimant la dualité des services. » (121).

Peut être par corporatisme mais aussi avec beaucoup de lucidité, un vétérinaire anonyme écrit, en 1918, dans la Revue Générale de Médecine Vétérinaire :

« Une année de guerre aurait dû suffire à démontrer qu'utilitairement parlant le service vétérinaire n'existait pas, que la main mise du service des remontes sur les DCM (de triage, de traitement) était un non sens, une hérésie, néfaste à la conservation de notre cavalerie, à son état sanitaire et gravement préjudiciable au trésor public... Le DCM est le champ de bataille du vétérinaire et la maison de retraite de l'officier de remonte » (122).

Dès que le vétérinaire, même de rang élevé, s'écarte un tant soit peu de sa fonction strictement technique il provoque des réactions sans équivoque :

« À mon sens le vétérinaire inspecteur n'avait pas à formuler son avis sur le maintien ou la suppression de tel ou tel dépôt de chevaux malades : le commandement est seul juge de ces dispositions » (123).

Critiquant la désignation d'un vétérinaire principal pour une enquête portant sur la vente de chevaux réformés, le général commandant la direction des étapes et services sud du Groupe d'Armées de l'Est écrit :

« Il est à désirer que les actes du Commandement ne soit pas contrôlés par le Service Vétérinaire même sous forme d'enquête prescrite par l'Autorité Supérieure » (124).

Pour tenter de clore les discussions qui président à l'élaboration de l'instruction qui sera approuvée par le GQG le 3 novembre 1918, la direction de l'arrière donne son opinion au GQG :

« Les flottements qu'aurait constatés le vétérinaire inspecteur semblent avoir pour cause la tendance de certains vétérinaires à considérer comme leur incombant des responsabilités et des directions qui appartiennent au Commandement et aux Etats Majors. Le rôle du Service Vétérinaire en campagne reste celui qui est défini par l'Instruction du 27 décembre 1911. » (125).

L'opposition du GQG à l'accession de vétérinaires à des responsabilités de direction autres qu'exclusivement techniques ne peut empêcher la direction de la cavalerie de confier à des vétérinaires, à partir du 1<sup>er</sup> février 1918, la direction de quatre hôpitaux vétérinaires de l'Intérieur, puis de trois autres dans les mois suivants (126).

Un siècle plus tard, il ne peut être objectivement affirmé que si l'ensemble de la chaîne de soins des équidés avait été confiée aux vétérinaires, dès le début de la guerre, son rendement eut été supérieur. Néanmoins, l'expérience du service de santé dans le même conflit montre suffisamment l'intérêt que l'on peut avoir à déléguer à des techniciens la conception et la responsabilité des établissements à vocation technique. L'entêtement du service des remontes, soutenu par le GQG, à maintenir des officiers de cavalerie à la tête des structures de soins vétérinaires de la zone des armées ou à retarder l'expertise du vétérinaire inspecteur puis la mise en œuvre de ses propositions, peut être considéré comme un des facteurs qui ont favorisé l'importance des pertes équinées constatée au cours de ce conflit.

## CONCLUSIONS

La perte par les armées françaises de 1.140.000 équidés sur les 1.880.000 qu'elles ont utilisés au cours de la première guerre mondiale constitue non seulement une interrogation éthique, mais un incontestable échec technique.

L'insuffisance de la politique d'élevage du cheval de guerre dans les décennies précédant le conflit et l'hypothèse d'une guerre courte avec ses conséquences sur le concept global de conservation des effectifs avaient, dès avant la mobilisation, hypothéqué le devenir des effectifs équinés. Les conditions propres au déroulement du conflit aggravèrent cette situation. Les fondamentaux de la bienveillance des animaux de travail : conditions d'entretien adéquates et utilisation sans abus ne pouvaient être respectés. La facilité des importations masqua un moment la réalité des faits. Les batailles de Verdun et de la Somme alertèrent non seulement le commandement mais le contrôle parlementaire. À défaut de pouvoir améliorer significativement les conditions de vie des animaux, il pouvait être espéré que ces derniers bénéficieraient de soins vétérinaires adaptés. Il n'en a rien été. En écartant trop longtemps la hiérarchie technique vétérinaire du terrain et en maintenant la main mise des officiers de cavalerie sur les structures de soins vétérinaires, le commandement n'a pas, pour le moins, optimisé le rendement de ces structures.

Traitant, pendant des durées impérativement limitées, des animaux sous alimentés, agressés par aléas climatiques, épuisés par leurs utilisateurs et évacués tardivement, les vétérinaires placés dans des conditions matérielles et psychologiques peu favorables n'ont pu compenser, par leurs compétences ou par leur détermination, l'insuffisance générale d'attention et de considération apportée aux équidés des armées françaises, tant par le commandement que par de nombreuses unités.

## REMERCIEMENTS

*L'auteur remercie vivement le personnel du Service Historique de la Défense (Vincennes) et celui de la Bibliothèque de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort pour leur aimable collaboration.*

## RÉFÉRENCES

- 1) Statistiques du service vétérinaire de l'armée pour la campagne 1914-1918. Revue Vétérinaire Militaire, 1922, p 11.
- 2) Baldin D. & Audouin – Rouzeau S. La guerre des animaux : 1914-1918. Péronne : Historial de la Grande Guerre, Artlys, 2007, 78 p.
- 3) Baratay E. Les Bêtes des tranchées. Des vécus oubliés. Paris : CNRS Editions, 2013, 250 p.
- 4) Bruneau R. Les équidés de la Grande Guerre. Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sc. Vét., 2005, 5, pp. 20-33.
- 5) Monestier M. Les Animaux soldats. Histoire militaire des animaux des origines à nos jours Paris : Cherche –Midi, 1996, 251 p.
- 6) Audouin – Rouzeau S. & Becker J-J, editors. Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Paris : Bayard, 2004, 1.342 p.
- 7) Becker J-J & Krumeich G. La Grande Guerre. Une histoire franco-allemande. Paris : Tallandier, 2008, 379 p.
- 8) Cochet F & Porte R, editors. Dictionnaire de la Grande Guerre 1914-1918. Paris : Robert Laffont, 2008, 1120 p.
- 9) Keegan J. La Première Guerre Mondiale. Paris : Perrin, 2003, 552 p.
- 10) Vallaud P. 14-18. Première guerre mondiale. Paris: Editions Fayard, 2004 (Tome 1), 301 p.
- 11) Cassagnau I. Ce que chaque jour fait de veuves. Journal d'un artilleur.1914-1916. Paris : Buchet et Castel ; 2003,136 p.
- 12) Céline LF. Voyage au bout de la nuit. Paris : Folio ; 2011, 512 p.
- 13) Delvert C. Carnet d'un fantassin. Paris : Albin Michel ; 1935, 339 p
- 14) Grison P. La Grande Guerre d'un lieutenant. Paris : l'Harmattan ; 1999, 341 p.
- 15) Maufrais L. J'étais médecin dans les tranchées. 2 août1914-14juillet 1919. Paris : Robert Laffont, 2010, p 56.
- 16) Sainte Foy D. Le cheval, la guerre et le rôle des haras. 2005, [www.haras-nationaux.fr/uploads/tx\\_vm19docbase/cheval de\\_guerre.pdf](http://www.haras-nationaux.fr/uploads/tx_vm19docbase/cheval_de_guerre.pdf), p10 (consulté le 10.02.2014).
- 17) Référence 16. p9
- 18) Référence 16 .p9
- 19) Loi du 3 août 1913
- 20) Becker J-J. Prévisions des états- major et effondrement des plans. In : Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Audouin – Rouzeau S. & Becker, J-J., editors. Paris : Bayard, 2004, p 241.
- 21) État de EMA B1 du 1<sup>er</sup> novembre 1914 (SHD 7 N 452-10).
- 22) Lettre ministre / Dircav du 26 août 1914 (SHD 7 N 162, b).
- 23) Note Inspecteur des dépôts de remonte à DES X<sup>o</sup> armée du 15 mars 1915 (SHD 16 N 2545, d).
- 24) Circulaire du 26 août 1914 citée par rapport d'EMA B1 du 24 avril 1919 (SHD 7 N 465).
- 25) Rapport de Dircav au ministre du 1<sup>o</sup> octobre 1909 (SHD 7 N 10).
- 26) Rapport de DA du 2 août 1915 (SHD 16 N 2546) (d).
- 27) Rapport d'EMA B1 du 24 avril 1919 (SHD 7 N 465).
- 28) Cazalbou L. Notes de Campagne .Rev. Gén. Méd. Vét, 1914-15, pp 316 – 324.
- 29) Note interne EMA B1 datée de décembre 1914 (SHD 7N 452-12).
- 30) Note de Dircav / remontes du 6 septembre 1892 (SHD 9 N 18).
- 31) Rapport de Dircav à ministre du 7 janvier 1895 (SHD 7 N 10).
- 32) Instruction du 22 novembre 1895 (SHD 7 N 10).
- 33) Lettre de Dirartillerie aux régions militaires du 28 janvier 1915 (SHD 7 N 162, b).
- 34) Rapport du contrôleur général Hagniel du 21 décembre 1916 (SHD 7 N 453).
- 35) Note d'EMA B1 du 11 janvier 1918 (SHD 7 N 455).
- 36) Lettre de Dircav aux régions militaires du 22 avril 1918 (SHD 7 N 162, a).
- 37) Lettre de Dirartillerie aux régions militaires 6 mai 1918 (SHD 16 N 185 remonte 5).
- 38) Rapport du gal cdt le 1<sup>er</sup> Corps de cavalerie du 9 septembre 1918 (SHD 16 N 186).
- 39) Lettre ministre de la guerre à DA du 31 août 1918(SHD 16N186).
- 40) Lettre gal 12<sup>eme</sup> région militaire à Dirartillerie du 28 octobre 1915 (SHD 16 N 2547, c).
- 41) Rapport du chef du SV de la 1<sup>ere</sup> armée du 28 octobre 1915 (SHD 16 N 2547, c).
- 42) Lettre EM groupe d'armées Maistre à DA du 21 novembre 1918 (SHD 16 N 186,9, 1).
- 43) Instruction sur l'alimentation en campagne du 2 avril 1914, BOEM Vol 94 bis.
- 44) Jacoulet J. & Chomel C. Traité d'Hippologie. (Tome2) Saumur : Milon ; 1895, p 121
- 45) Lettre de Dircav à DA du 30 novembre 1914 (SHD 16 N 2543).
- 46) DES 1<sup>ere</sup> armée à Intendance 1<sup>ere</sup> armée, 3 août 1916 (SHD 9N47).
- 47) Note de service de DA aux armée, 3 mai 1917(SHD 16 N 2550, c).
- 48) Note de Dircav pour EMA, 22 juin 1915 (SHD 16 N 2546, d)
- 49) Référence 47 p 67
- 50) Masson P. La guerre sous-marine. In : Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918. Audouin – Rouzeau S & Becker J-J, editors. Paris : Bayard, 2004, p 444.
- 51) Lettre gal CC à EMA, 9 avril 1917 (SHD 7 N 455).
- 52) Lettre du ministre (cab) à Chef de l'EMGA, 23 mai 1917(SHD 7 N 455).
- 53) Lettre direction intendance à EMA B1, 27 septembre 1917 (SHD 7 N 455).
- 54) Lettre ministre Ravitaillement à ministre Guerre, 27 décembre 1917 (SHD 7N 454).
- 55) Compte rendu de la conférence interministérielle du 25 janvier 1918 (SHD 16 N 2550).
- 56) Lettre EMAB1 aux régions militaires du 15 juin 1918 (SHD 7 N 462, h).
- 57) Lettre de DA à EMA B1 du 15 juin 1918 (SHD7 N 457).
- 58) Référence 15 p 56.
- 59) DA éléments de réponse à parlementaires du 2 août 1917 (SHD 16 N 2550, d).
- 60) DA éléments de réponse à parlementaires du 3 mars 1917 (SHD 16 N 2550, a).
- 61) Rapport Inspecteur des DCM du 14 mai 1916 (SHD 16 N 2548, c).

- 62) Statistiques du service vétérinaire de l'armée pour la campagne 1914-1918. Revue. Vétérinaire. Militaire 1922; VII : p32.
- 63) Rapport du chef du S V de la III<sup>ème</sup> armée du 2 juillet 1915 (SHD 16 N 2556).
- 64) Lettre gal CC à EMA B1 du 2 novembre 1917 (SHD 7 N 454).
- 65) Lettre de DA à Dircav datée Septembre 1918 (SHD 16 N 2552, b, 52).
- 66) Miquel P. Le gâchis des généraux. Paris : Plon ; 2001, pp 76-77.
- 67) Rapport du gal cdt le 1<sup>er</sup> Corps de cavalerie du 9 septembre 1918 (SHD 16 N 186, e).
- 68) Rapport du chef du SV de la IV<sup>ème</sup> armée du 5 février 1916 (SHD 16 N 2556).
- 69) Lettre de GQG /DA à EMA B1 du 14 janvier 1917 (SHD 7 N457).
- 70) Lettre du cdt la V<sup>ème</sup> armée au gal Pétain du 5 avril 1917 (SHD 16 N 2555 6623/1).
- 71) Lettre du cdt le groupe d'armées de l'Est au gal CC du 15 octobre 1918 (SHD 16 N 186-9).
- 72) Lettre du cdt 2<sup>nd</sup> corps de cavalerie à DA du 22 octobre 1914 (SHD 16 N 2556, a).
- 73) Rapport chef du SV de la II<sup>ème</sup> armée du 7 novembre 1914 (16 N 2556, a).
- 74) Lettre DA à gal armée à St Pol du 26 juillet 1915 (SHD 16 N 2546, d).
- 75) Lettre du cdt la II<sup>ème</sup> armée à DA du 27 octobre 1917 (SHD 16 N 2550, e).
- 76) Rapport Inspecteur des services de l'arrière du 7 avril 1916 (SHD 16 N 2548, c).
- 77) Lettre de DA à Dircav du 27 février 1918 (SHD 16 N 2551, b).
- 78) Note de DA pour GQG B1 du 12 septembre 1918 (SHD 16 N 186, 2).
- 79) Rapport Inspecteur des dépôts de remonte du 25 octobre 1918 (16 N 186-9,2).
- 80) Dumas E. Les vétérinaires morts pour la France pendant la guerre 1914-1918. Bull. Soc. Fr. Hist. Méd. Sc. Vet. , 2008, 8, pp 128-29.
- 81) Réponse du ministre de la Guerre à parlementaire Rev. Gén. Méd. Vét. , 1918, p 90.
- 82) Extrait d'un article publié par Le Matin du 4 juillet 1916. Rev. Gén. Méd. Vét. , 1916, p 335.
- 83) Lettre de Dircav à EMA B1 du 16 mai 1914 (SHD 9 N 19).
- 84) Lettre de Dircav à EMA B1 du 5 octobre 1914 (SHD 16 N 2544, c).
- 85) Note de GQG B1 à DA du 5 janvier 1915 (SHD 16 N 2545, a).
- 86) Note de GQG B1 aux armées du 10 mars 1917 (SHD 16 N 2550, a).
- 87) Circulaire du 5 février 1916 (J.O. du 11 février 1916) (SHD 19 N 458).
- 88) Anonyme Rev. Gén. Méd. Vét. , 1918, p 90.
- 89) Anonyme. Rec. Méd. Vét. , 1919, p 435.
- 90) BOEM du ministère de la Guerre 84 Ter 1911. Le Service vétérinaire de l'Armée en campagne. Paris : Imprimerie Militaire. R. Chapelot et Cie, 1911.
- 91) Référence 90, p 7.
- 92) Référence 90, pp 5 - 6.
- 93) Note de la Dircav du 22 mai 1904 (SHD 9 N 18).
- 94) Référence 90, p 14.
- 95) Référence 90, p 17.
- 96) Instruction sur le ravitaillement des armées en médicaments et matériels vétérinaires. 20 mars 1915 (SHD 16 N 2545, d).
- 97) Référence 90, p 24.
- 98) Instruction provisoire sur le fonctionnement du service vétérinaire de l'armée en campagne. Novembre 1918 (SHD 16 N 187).
- 99) Référence 90 p 9.
- 100) Lettre de Dircav à DA et EMA B1 du 2 octobre 1914 (SHD 16 N 2544c).
- 101) Rapport transmis par GQG B1 à DA du 11 novembre 1914 (SHD 16 N 2543).
- 102) Lettre de DA aux gx DES du 16 novembre 1914 (SHD 16 N 2544, g).
- 103) Instruction ministérielle aux directeurs et vétérinaires de DCM du 20 novembre 1914 (SHD 16 N 2544, g).
- 104) Lettre DES I<sup>o</sup> armée à DA du 6 mai 1916 (SHD 16 N2555 6623/5).
- 105) Rapport de l'inspecteur des DCM (GQG) 20 février 1916 (SHD 16 N 2548, b).
- 106) Lettres DES V<sup>o</sup> et I<sup>o</sup> armée à DA du 28 février et 6 mai 1916 (SHD 16 N2555 6623/5).
- 107) Instruction sur le Service des Remontes aux armées, du 22 janvier 1917 (SHD 16 N 241-629/2).
- 108) Circulaire n° 29.299 du 31 mai 1917 (SHD 16 N 2341).
- 109) Note de Dircav à EMA B1 du 20 janvier 1917 (SHD 7 N 457).
- 110) Note de Dircav / rapport du vétérinaire inspecteur du 5 janvier 1917 (SHD 7 N 457).
- 111) Lettre de DA à EMA B1 du 9 avril (SHD 7 N 457).
- 112) Instruction du 26 novembre 1917 (SHD 16 N 2341 629 /2 « 6 »).
- 113) Note de DA signée P. Pétain du 16 mars 1918 (SHD 16 N 2551, c).
- 114) Instruction du 28 janvier 1918 (SHD 16 N 241 629 /2 « 4 »).
- 115) Document de travail de DA daté fin mai 1918 (SHD 16 N 2551, d).
- 116) Lettre de DA à Dircav 11 décembre 1918 DA B1 pour Dircav (SHD 7 N 457).
- 117) Instruction provisoire sur le fonctionnement du service vétérinaire de l'armée en campagne. Novembre 1918 (SHD 16 N 187).
- 118) Milhaud C. & Coll J-L. Schéma général de l'histoire des vétérinaires militaires français. Médecine et Armées, 2003, 31, 2 : 171-181.
- 119) Lettre de DA à EMA B1 du 20 février 1917 (SHD 7N457).
- 120) Réponse de DA à question sénateur Brousse 18 septembre 1916 (SHD 16N 2549, b).
- 121) Extraits d'un article du Sénateur L. Cornet, Rec. Méd. Vét. , 1917, p 629-630.
- 122) Anonyme. Rev. Gén. Méd. Vét. , 1918, p 161.
- 123) Inspecteur des dépôts de remonte à GQG B, 1<sup>o</sup> décembre 1917 (SHD 16 N 2550, f).
- 124) Note gal DES Sud du GAE, du 29 décembre 1917 (SHD 16 N 2551, a).
- 125) Lettre de DA à GQG B1 du 18 juin 1918 (SHD 16N186).
- 126) Lettre de Dircav aux régions militaires du 11 janvier 1918 (SHD 7 N 457).